

**Allocution de Mme Monika Maire-Hefti**

Conseillère d'Etat

Cheffe du Département de l'éducation et de la famille

à l'occasion du

**DIES ACADEMICUS 2016**

***Une université ouverte sur le monde***

Samedi 29 octobre 2016

Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives

Monsieur le président du Grand Conseil,

Madame la directrice de la section suisse d'Amnesty International,

Monsieur le président du Conseil de l'Université,

Monsieur le recteur,

Messieurs les vice-recteurs,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités fédérales, cantonales et communales,

Mesdames et Messieurs les membres de la communauté universitaire,

Mesdames et Messieurs les docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs, chers invités

A Neuchâtel comme ailleurs en Europe, le *Dies* est la journée officielle de l'Université. Il a pour but d'entretenir une tradition et d'affirmer l'identité de l'Université.

C'est donc un rituel, qui obéit à un protocole...

Ce n'est donc pas l'occasion d'aborder les questions délicates, les dossiers qui fâchent, les options qui divisent.

Et pourtant il ne serait pas judicieux de taire la situation particulièrement préoccupante que traverse notre canton.....

Mesdames, Messieurs,

« *Une université ouverte sur le monde...* »

Une brève recherche sur internet vous apprendra en effet qu'à peu près toutes les universités disent être, et vouloir être, « ouvertes sur le monde ».

Ceci dit, on doit constater que le système universitaire suisse est objectivement 'ouvert sur le monde'.

La Suisse figure en 4<sup>e</sup> position du classement des pays accueillant le plus d'étudiants en mobilité internationale, loin derrière le ... Luxembourg, mais à égalité à peu près avec le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Autriche.

Et dans ce contexte, l'Université de Neuchâtel ne fait pas mauvaise figure, puisque, nous accueillons 22.4% d'étudiants internationaux à Neuchâtel, pour une moyenne suisse, hors EPF, de 21.1%.

Ouverte sur le monde, notre Université l'est également sur la région de l'arc jurassien : un tiers des étudiant-e-s universitaires Jurassiens choisissent Neuchâtel, et nous sommes la première destination des étudiant-e-s de la Berne francophone.

Ouverte sur le monde et sur la région, l'Université l'est aussi sur des institutions 'sœurs'.

Elle est par exemple liée aux universités de Lausanne et Genève au sein du *Triangle Azur*.

Elle l'est également avec les autres hautes écoles de l'espace BEJUNE.

Nous relevons ici les collaborations existantes avec la HE-Arc en matière d'enseignement, de recherche et de partage de services administratifs aux étudiants.

Tout comme les collaborations existantes avec la HEP-BEJUNE.

La convention signée en 2015 entre l'Université et la HEP permet aux étudiantes et étudiants intéressés d'obtenir en six ans, au lieu de sept, le titre nécessaire pour devenir enseignant au degré secondaire.

Mesdames, Messieurs,

Je pourrais presque m'arrêter ici et, à choix, comme Leibniz ou Candide, vous prier de convenir avec moi que « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. »

Je pourrais donc, me contenter d'inviter l'Université, et ses facultés, à accroître encore leurs collaborations avec d'autres Universités et avec les hautes écoles sises dans l'Arc jurassien.

Je ne manquerais évidemment pas de dire que cela doit se faire dans le respect des rôles attribués à chaque type d'institution et de leur complémentarité. Ces collaborations doivent être orientées vers des besoins réels et elles doivent d'abord viser à rendre les formations et la recherche toujours plus compétitives.

Je dirais qu'il faut rechercher des synergies, diminuer des coûts administratifs, développer les prestations de formation et de recherche.

Nous devons aujourd'hui plus que jamais penser « global » nous sommes un trop petit canton pour réfléchir d'une manière sectorielle et cela dans un contexte de concurrence toujours plus marqué.

Nous devons admettre que la formation supérieure est devenue depuis une dizaine d'années un vrai *marché*, et tout particulièrement au niveau des *masters*.

Dans ce cadre, la situation de l'Université de Neuchâtel est à relever. En 10 ans le nombre d'étudiants a passé de 3'600 à 4'300. Cette hausse est presque entièrement due à l'augmentation des effectifs des étudiants provenant d'autres cantons que de l'espace BEJUNE, dont le nombre a augmenté de plus de deux tiers. Ceci démontre non seulement l'attractivité de notre université mais aussi la pertinence de ses offres de formations.

Il est légitime de croire que cette hausse soit aussi liée à d'autres atouts neuchâtelois, et il y en a...

la situation du marché du logement à prix attractif, la qualité de vie, l'attractivité d'une université à taille humaine.

Ne soyons pas aveugles ! Alors que les moyens consacrés par l'État à l'Université ont stagné, parallèlement le nombre d'étudiants a augmenté de 7.3 %.

La situation est exactement la même à la HEP-BEJUNE, dont le coût a baissé alors que le nombre d'étudiants a augmenté de ... 30.8%.

Et pourtant, alors qu'elles ont déjà consenti les efforts que je viens de rappeler, nos hautes écoles vont au-devant d'exigences plus lourdes encore.

Certaines de ces restrictions financières ont des causes externes au canton : c'est la LEHE et la nouvelle répartition des contributions fédérales, ce sont les moyens prévus dans le message FRI – « formation recherche innovation » – 2017-2020, c'est, enfin, le programme de stabilisation de la Confédération, qui aura certainement un impact sur les universités et les hautes écoles spécialisées.

Notre engagement commun, députation aux chambres fédérales, rectorat et Conseil d'État doit être concerté et uni pour éviter des coupes inconsidérées dans un domaine qui constitue notre richesse et le ferment d'un avenir qui ne peut être imaginé sans l'innovation et la capacité de nous réinventer !

A ceci s'est ajoutée l'exigence d'une économie de 5 mio pour l'ensemble du domaine des hautes écoles à l'horizon 2020 dans le premier programme d'économie, décidé par le Grand Conseil, ainsi qu'un effort supplémentaire de 1.2 mio exigé dans le deuxième programme d'assainissement que le Conseil d'Etat se voit contraint de présenter afin d'accompagner un Budget 2017 dépassant largement les freins aux dépenses et qui sera débattu dans les semaines à venir dans les commissions parlementaires.

Mesdames, Messieurs,

Il faut être ici très clair : ces objectifs ne pourront pas être atteints seulement par des gains d'efficacité, par des synergies, par des économies 'administratives'.

C'est l'appréciation de la situation que nous faisons avec les rectorats des hautes écoles.

Il faudra peut-être accepter de sacrifier une part de l'offre existante, pour que ce qui reste puisse perdurer – car nous savons, comme le dit si bien Goethe, que

« Notre principale habileté consiste à sacrifier notre existence pour exister. »

Mesdames, Messieurs,

Les propos que je viens de tenir sont sombres

Mais en dépit des menaces, nous avons au moins trois atouts, trois chances.

En premier lieu, l'Université, comme d'ailleurs la HEP, a depuis peu un nouveau recteur et un nouveau rectorat.

Un recteur et un rectorat qui ont l'entière confiance du Conseil d'Etat ; plus encore je crois sincèrement que nous arriverons ensemble à relever les importants défis qui se présentent à nous.

La deuxième chance qu'a notre *petite* Université de Neuchâtel, c'est, précisément, sa taille idéale.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec satisfaction, mais sans surprise !, de l'excellente position de l'UniNE dans le classement THE (Times Higher Education) 2016, où elle figure au 11<sup>e</sup> rang des meilleures universités mondiales de moins de 5'000 étudiants.

Le même organe nous apprend également que notre Université se classe particulièrement bien, au 37<sup>e</sup> rang, en matière d'ouverture internationale, toutes universités, grandes et petites, confondues.

Vous le savez : ces classements servent aujourd'hui de boussole pour les étudiants qui sont toujours plus nombreux à étudier hors de leur canton et de leur pays. Ils sont de plus en plus mobiles et attentifs à la qualité de la formation et aux compétences du corps professoral

Un 3<sup>e</sup> élément, enfin, permettra au nouveau rectorat de maintenir et d'élever encore la place de l'Université dans le concert international : l'autonomie accrue dont elle devrait bénéficier et que lui accorde la nouvelle Loi sur l'Université, une loi qui figure à l'ordre du jour de la prochaine session du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat et, nous l'espérons, le Grand Conseil, est en effet convaincu qu'une Université plus autonome sera mieux à même de se développer et de répondre aux défis à venir.

Le Parlement et le gouvernement se concentreront ainsi sur l'essentiel : les objectifs stratégiques et les moyens financiers seront désormais accordés sous la forme d'une enveloppe quadriennale.

Mesdames, Messieurs,

Les éléments que je viens d'évoquer détermineront la forme et le contenu du prochain défi qui attendent l'Université et l'Etat : à savoir l'élaboration et la négociation du prochain mandat d'objectifs.

Nous le redisons encore une fois : il sera très difficile, sinon impossible, de maintenir l'ensemble de l'offre de formation du domaine des hautes écoles auxquelles notre canton est partie prenante – concrètement l'Université, la HEP, la HE-Arc et le site neuchâtelois de la HEM genevoise.

Des choix devront être faits, nous devons être innovants, sortir de notre zone de confort. Avoir le courage de redimensionner notre offre de formation en général et tertiaire en particulier sans sacrifier l'essentiel !

Ce n'est qu'ensemble, avec une approche pragmatique et respectueuse les uns des autres que nous pouvons y arriver.

Que ce *Dies academicus*, journée de la communauté universitaire puisse nous ouvrir à des nouveaux possibles.

C'est à ce prix seulement que l'Université restera, et sera plus encore, ouverte sur le monde.

Merci de votre attention.